

# Comité Départemental du Jeu d'Echecs

## Défendez les couleurs de votre école ou collège en participant au **CHAMPIONNAT DE FRANCE DES SCOLAIRES**

**PHASE DEPARTEMENTALE** : Mercredi 18 décembre 2024

### PARTICIPATION

Un même établissement engage autant que possible d'élèves. Il s'agit d'une compétition individuelle. Les élèves doivent posséder au moins la licence B, valable pour l'ensemble des compétitions scolaires. Pour participer au championnat scolaire, l'élève doit au préalable être licencié dans un club et devra s'acquitter auprès de ce dernier du montant de la licence soit 3€. Il n'y a pas d'inscription sur place.

### ORGANISATION DE LA COMPETITION

Le tournoi est mixte et se déroule sur un mercredi avec 8 rondes maximum. La cadence est de 2x15' KO. Tous les tournois (départementaux et académiques) comptent pour l'Elo rapide. Il y a un open par cycle (Ecoles, collèges, et éventuellement lycées).

### PALMARES

**Les classements** sont établis à l'issue de la journée.

En cas d'égalité pour le classement par école ou collège les départages sont dans l'ordre suivant :

- Nombre plus important de joueurs de l'école ou collège.
- Moyenne Elo la plus basse

**Les récompenses :**

Coupes pour les premiers de chaque cycle (écoles, collèges).

Médailles pour les meilleurs de chaque catégorie d'âge représentée : de U8 (Petit Poussin) à U20 (Junior).

Coupe pour le meilleur établissement :

- En tenant compte des 8 premiers, dont au moins deux garçons et deux filles (en école et en collège)

**Le palmarès** sera consultable sur le site du CDJE 44 (rubrique scolaires, 2024-2025, sur le site de la FFE et l'application de la ligue)

### QUALIFICATION POUR LA PHASE ACADEMIQUE

Les compétiteurs écoliers et collégiens se regroupent par équipe de 8 du **même établissement** (deux remplaçants supplémentaires sont autorisés) avec au moins 2 garçons et 2 filles.

A l'issue de la phase départementale, les deux premières écoles ainsi que les deux premiers collèges sont qualifiées pour la phase académique.

Il est **obligatoire** que les équipes inscrites à la phase académique aient participé à la phase départementale, mais ces équipes peuvent comporter des joueurs n'ayant pas participé à cette phase départementale.

La commission scolaire de la Ligue et l'arbitre pourront selon les cas proposés par les CDJE repêcher 2 équipes au plus.

Les inscriptions à la phase académique se font auprès de Thierry LEROYER => leroyer.thierry@wanadoo.fr, avec le bulletin d'inscription, au plus tard fin février 2025.

## DATE et LIEU

**Mercredi 18 décembre 2024**

9h00 à 9h30 : Vérification et confirmation des inscriptions.

Tout joueur arrivant après 09h30 ne jouera qu'à la 2<sup>ème</sup> partie

Matin		Pause déjeuner	Après-Midi	
Ronde 1	9h45		Ronde 5	13h30
Ronde 2	10h30		Ronde 6	14h15
Ronde 3	11h15		Ronde 7	15h
Ronde 4	12h		Ronde 8	15h45
Palmarès vers 17h				

Lieu championnat scolaire des écoles : Ecole St-Jean Ste Bernadette, 253 rue de Pornichet, 44600 Saint Nazaire

Lieu championnat scolaire des collèges : Collège Julien Lambot, 56 route de Certé, 44570 Trignac.

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Alain DERUYTER

Responsable scolaire Comité départemental du jeu d'échecs 44

Tél : 06 65 36 13 34

Blandine AMOSSÉ

Présidente du Comité départemental du jeu d'échecs 44 et Arbitre du championnat scolaire des collèges

Mail : [comite44echecs@gmail.com](mailto:comite44echecs@gmail.com)

Rénald NOBLET

Arbitre du championnat scolaire des écoles

Mail : [nobletrenald@yahoo.fr](mailto:nobletrenald@yahoo.fr)